

# Solidaires

## Rhône



Union  
syndicale

Solidaires  
**Sud**  
COMMERCE  
& SERVICES

Union  
syndicale  
**Solidaires**

Transports

Lyon, le 2 avril 2020

## Communiqué de presse **SALARIÉ·ES DU NETTOYAGE**

*Dans la période difficile que traverse le pays, confronté à la plus grande crise sanitaire depuis des décennies, nous, salarié·es du nettoyage sommes aussi indispensables que les soignant·es. Nous désinfectons les locaux contaminés, nous nettoyons les sols, les bureaux, vidons les poubelles, nettoyons les sanitaires, les portes et poignées, les vitres...*

### **NOTRE SÉCURITÉ DOIT ÊTRE ASSURÉE**

Par notre action visant à éradiquer toute possibilité de contamination, nous contribuons fortement à lutter contre le Covid 19. Aussi, si les sociétés de nettoyage sont considérées comme d'utilité publique, elles ont l'obligation et la responsabilité, ainsi que les donneurs d'ordre, de fournir les masques FFP2, les gels et des gants à toutes les salarié·es qui affrontent le danger tous les jours.

Pourtant, beaucoup trop de nos collègues subissent des inégalités de traitements. Beaucoup n'ont pas le matériel de protection vital pour se protéger et protéger les autres parce que dépendant d'autres conventions collectives. C'est le cas de celles et ceux qui travaillent pour des copropriétés dont l'employeur est le « syndic ».

Ces salarié·es invisibles subissent déjà en temps normal des injustices sociales (Précarité, Bas salaire, Pénibilité au travail, Management par le stress...).

**Nous sommes essentiel·les dans la bataille contre le Covid 19.**

**Nous sommes pourtant trop souvent oublié·es**

**Pour nous préserver, pour vous sauver**

**Nous ne devons plus être exposé·es au danger !**

# Solidaires

## Rhône



Union  
syndicale

Solidaires  
**Sud**  
COMMERCE  
& SERVICES



### **NOTRE ARME : LE SYNDICAT**

Le rôle des organisations syndicales et des représentant-es des salarié-es est primordial pour améliorer les conditions de travail et contraindre les employeurs et les donneurs d'ordre à respecter leurs obligations en matière de santé et de sécurité pour les salarié-es, les usager-es et client-es.

Ainsi nos équipes syndicales sont intervenues auprès de plusieurs sociétés de la région pour les rappeler à leurs responsabilités.

C'est le cas à la Pyrénéenne qui assure l'entretien de locaux et gares pour le compte de la SNCF. C'est le cas la société EPPSI du groupe ATALIAN qui intervient en sous-traitance pour Kéolis (transport en commun de la métropole lyonnaise).

Notre organisation, l'Union syndicale Solidaires, exige, de manière urgente, de la ministre du travail et de la FEP (Fédération des Entreprises de Propreté et Services Associés) les moyens de protection contre le Covid-19 pour ces salarié-es invisibles.

### **LA SANTÉ DES TRAVAILLEURS ET DES TRAVAILLEUSES NE S'ACHÈTE PAS !**

Le gouvernement a annoncé la mise en place d'une prime exceptionnelle pour les salarié-es en activité durant cette crise. Cette prime défiscalisée n'a pas de caractère obligatoire et dépend du bon vouloir des employeurs.

La santé des travailleurs et des travailleuses ne s'achète pas ! Et la prime que nous revendiquons doit être la reconnaissance du caractère essentiel de nos missions et de la dureté de notre travail.

En aucun cas, le versement de cette prime ne doit exonérer l'employeur de ses obligations en matière de protection des salarié-es. Cet élément de salaire doit aussi financer le service public de santé mis à mal depuis des décennies par les politiques antisociales des gouvernements successifs.

**Nous demandons donc à la FEP l'octroi d'une prime pour l'ensemble des salarié-es du nettoyage actifs quelques soient leur convention collective ainsi que la reconnaissance d'utilité publique pour leur courage et leurs efforts au service de la collectivité.**